

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mardi 31 mars 2015

Délibération n° 2015-03-31- 174

<b>OBJET :</b>	<b>Approbation d'une convention d'adhésion à l'Association VAL DE MARNE ACTIF POUR L'INITIATIVE relative au financement des porteurs de projets sur le territoire Seine-Amont dans le cadre du centre de l'entrepreneuriat</b>
----------------	--

### EXPOSE DES MOTIFS

Aux termes de la délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2013 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la Ville, la politique des villes en matière de soutien aux associations et réseaux d'entreprises est transférée à la Communauté d'agglomération.

Le conseil communautaire du 24 juin dernier a approuvé le versement de la subvention 2014 à « Val de Marne Actif Pour l'Initiative » dans le cadre du transfert des financements communaux des partenaires économiques. Ce même conseil communautaire a approuvé la convention de mise à disposition des locaux occupés par « Val de Marne Actif Pour l'Initiative » au sein du centre de l'entrepreneuriat en ZFU, acteur majeur du centre de ressources, depuis le mois d'octobre 2014.

Créée en 1999 « Seine Amont Initiative », dont l'appellation est devenue « Val de Marne Actif Pour l'Initiative » en 2011, est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. L'association est un dispositif de financement de la création, de la reprise et du développement d'entreprises. Elle mobilise un ensemble d'outils financiers afin d'augmenter l'apport du porteur de projet (par du prêt d'honneur ou du prêt NACRE, à taux zéro) et de garantir son projet pour lui faciliter l'accès aux crédits bancaires (garanties bancaires).

Son public cible est constitué de Très Petites Entreprises (moins de 10 salariés). Elle finance également les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), les associations d'utilité sociale et les reprises d'entreprise à fort potentiel d'emploi (via le fonds de prêt FIDEP). « VM API » apporte un soutien technique et financier à tous les projets qui, par l'activité économique, créent des emplois pérennes, prioritairement pour des personnes en situation précaire. Le porteur de projet bénéficie d'une expertise de la viabilité de son projet, d'une médiation bancaire, d'un accompagnement post-crétion et d'une intégration au sein d'un réseau d'entrepreneurs.

En 2014, « VM API » a accueillis 82 porteurs de projets issus du territoire de l'agglomération Seine-Amont et 28 ont été expertisés. 25 de ces projets ont été acceptés par l'association dont 17 ont ensuite été financés (14 TPE et 3 ESS). Ces entreprises financées ont permis la création de 27 emplois ainsi que la consolidation de 37 autres emplois en 2014. Cela s'est produit après le décaissement par « VM API » de 261 500 euros de prêts (prêts d'honneur, prêts NACRE et prêts solidaires), de la mise en place de 204 355 euros de garanties bancaires et de 20 000 euros de subventions.

L'Association « Val de Marne Actif Pour l'Initiative » est financée jusqu'à présent par les villes de Choisy-le-Roi, de Vitry-sur-Seine et d'Ivry-sur-Seine sur la base de conventions pluriannuelles par commune.

Cette convention fixe les modalités d'intervention de l'association et le soutien que l'agglomération lui porte pour la période 2015-2017. Elle fera l'objet de la signature d'un avenant chaque année pour confirmer l'engagement de l'association sur la base d'un programme d'actions et préciser le montant de la subvention.

En effet, cette association constitue un acteur majeur du réseau d'accompagnement à la création d'entreprise développé au sein du centre de ressources. Cette subvention de fonctionnement est de 32 575 euros pour 2015, à raison de 0,18 euro par habitant (pour un total de 180 971 habitants).

Dès lors, il est proposé d'approuver la convention d'adhésion à l'association « Val de Marne Actif Pour l'Initiative » ainsi que le versement de la subvention pour l'année 2015.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

### **APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- Ouï l'exposé des motifs ;
- Vu la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2013 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la Ville ;
- Vu la délibération du conseil communautaire du 24 juin 2014 approuvant le versement de la subvention 2014 à « Val de Marne Actif Pour l'Initiative » dans le cadre du transfert des financements communaux des partenaires économiques ;
- Considérant le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations, du Conseil régional d'Ile-de-France et du Conseil général du Val-de-Marne au profit de l'association « Val de Marne Actif Pour l'Initiative » ;
- Considérant le rôle indéniable de soutien au développement économique joué par l'association « Val de Marne Actif Pour l'Initiative » sur le territoire ;

## **DELIBERE**

**Article 1 :** approuve la convention de partenariat sur une durée de trois années (2015-2017) entre la Communauté d'agglomération Seine-Amont et l'association « Val de Marne Actif Pour l'Initiative » ;

**Article 2 :** approuve le versement d'une subvention à hauteur de 32 575 € pour l'année 2015 dans le cadre du soutien aux associations et réseaux d'entreprises en faveur de l'entrepreneuriat ;

**Article 3 :** Autorise Monsieur le président de la Communauté d'agglomération, ou à défaut, son vice-président, à signer ladite convention et tout document afférent à ce partenariat.

**Article 4 :** Dit que ladite convention prendra effet à la date de signature.

**Article 5 :** Dit que la dépense est inscrite au budget communautaire de l'exercice 2015.

**Article 6 :** Dit qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à Val de Marne Actif Pour l'Initiative.

Michel Leprêtre  
Président de la Communauté d'agglomération  
Seine-Amont

